

3506

10B03435

09/04/2012

07 MARS 2012

A 2

4197  
2

**SARL 16-19 CORPORATE**

Société à responsabilité limitée au capital de 296 000 €  
Siège social : 16 Quai Rive Neuve  
13007 MARSEILLE  
RCS MARSEILLE 525 271 375

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 31 DECEMBRE 2011**

L'an deux mille onze et le trente et un décembre à 10 h 00, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents et ont signé la feuille de présence :

- **Monsieur Patrice LEMERCIER**

propriétaire de 145 000 parts, ci ..... 145 000 parts

- **Monsieur Tewfik BEHAR**

propriétaire de 145 000 parts, ci ..... 145 000 parts

- **Monsieur Anthony RIPPERT**

propriétaire de 6 000 parts, ci ..... 6 000 parts

Total des parts présentes ou représentées : 296 000 parts  
sur les 296 000 composant le capital social.

Monsieur Patrice LEMERCIER, co-gérant, préside la séance.

Le Président constate que tous les associés sont présents et possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation
- le rapport de la gérance
- un exemplaire des statuts
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

T13  
AR  
AR

Puis Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de Monsieur T. BEHAR de sa qualité de co-gérant
- Pouvoirs en vue des formalités

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Tewfik BEHAR de sa fonction de co-Gérant, notifiée le 31/12/2011 à chacun des associés.

Monsieur Patrice LEMERCIER restera le seul gérant de la Société et continuera à exercer ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*

### **SECONDE RESOLUTION**

L'assemblée générale décide de modifier « l'article 18 - Désignation de la Gérance » des statuts, à l'effet de supprimer les noms des co-gérants sans qu'il y ait lieu de les remplacer par celui du nouveau Gérant.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à seize heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et les associés présents.

